

221C1451  
FR0004188670-FS0491

18 juin 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**TARKETT S.A.**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2021, la société Tweedy, Browne Company LLC<sup>1</sup> (One Station Place, Stamford, CT, 06902 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 30 avril 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société TARKETT S.A. et détenir à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 4 372 644 actions TARKETT S.A. représentant 4 122 541 droits de vote, soit 6,67% du capital et 6,21% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Le déclarant précise détenir à ce jour, pour le compte desdits clients et fonds, 4 352 106 actions TARKETT S.A. représentant 4 102 003 droits de vote, soit 6,64% du capital et 6,18% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société TARKETT S.A.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par Affiliated Managers Group Inc. Tweedy, Browne Company LLC a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 65 550 281 actions représentant 66 335 369 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.